

# Plannings et gestion du temps de travail dans la fonction publique hospitalière

Réglementation et aspects pratiques

**DURÉE : 2 jours**

14h en présentiel (déjeuners de travail inclus) | 14h à distance

**PRIX : 1665.00 € HT** (1998.00 € TTC)



## PARTICIPANTS

Responsables ou collaborateurs RH, cadres de santé, cadres socio-éducatifs, cadres des services administratifs, logistiques ou techniques, représentants du personnel, toute personne en charge des plannings et de la gestion du temps de travail.

**PRÉREQUIS :** Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis.



## OBJECTIFS

- ▶ Identifier les dispositions négociables dans la réglementation sur le temps de travail pour formuler des recommandations.
- ▶ Appliquer les obligations annuelles de travail en organisant les repos fixes, variables, le travail de nuit et l'alternance.
- ▶ Gérer l'application des congés annuels, des autorisations spéciales d'absence en conformité avec la réglementation.
- ▶ Évaluer l'impact sur le temps de travail des absences pour maladie.
- ▶ Mettre en place le cycle de travail le plus adapté pour optimiser l'organisation du travail.

## PROGRAMME

### Le temps de travail dans la Fonction Publique Hospitalière (FPH) : environnement juridique

- Séance de brainstorming pour identifier ses représentations.
- Les textes applicables et la hiérarchie des normes.
- Zoom sur les accords locaux.

### Durée et organisation du temps de travail dans la FPH

- Définition du temps de travail effectif.
- Organisation annuelle : Obligation Annuelle de Travail (OAT), Jour de solidarité et Congés Annuels (CA).
- Organisation par cycle : repos compensateurs et jours RTT.
- Organisation hebdomadaire et quotidienne.
- Temps de travail des cadres : forfait jours.
- Le télétravail.
- Les astreintes.

### La mise en oeuvre du planning

- Distinction entre cycle, roulement et planning.
- Les autorisations spéciales d'absence : événements familiaux, fonctions électives, enfants malades...
- Les absences pour raison de santé : les droits statutaires des agents titulaires et contractuels.
- Comptabilisation des absences pour raisons de santé et rappels des agents.
- Le temps dédié à l'activité syndicale.
- Définition d'un Équivalent Temps Plein.
- Différence entre effectif de référence et effectif théorique.

### Le Compte Épargne Temps (CET)

- CET pérenne et CET historique.



## CALENDRIER

En présentiel ou à Distance

Découvrez les dates dans  
**votre ville** (ou à Distance)  
[www.performances.fr](http://www.performances.fr)  
code web : PLAH

CLIQUEZ ICI

